

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAÎSSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Nouvelles concernant l'état de santé de S. A. S. le Prince Albert.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine déclarant close la session ordinaire du Conseil National.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de Monaco. — Grandes vacances.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Journée de la Ligue Maritime et Coloniale.  
Obsèques du Sous-Lieutenant Paul Gallèpe.

**VARIÉTÉS :**

Le Mont Saint-Michel et la Vie antique à Beaulieu, par le Directeur du Musée Anthropologique de Monaco (suite).

## MAISON SOUVERAINE

Samedi matin, 10 juin, à la Clinique de la rue Georges-Bizet, à Paris, S. A. S. le Prince Albert a subi une nouvelle opération chirurgicale. Cette opération constitue le complément de l'intervention d'urgence pratiquée le 31 août 1921, à Font-Romeu. Tandis que ce premier temps opératoire a prolongé la vie de Son Altesse Sérénissime, le deuxième est destiné à rendre la santé au Prince.

Le Professeur Gosset, assisté des Docteurs Bensaude, Médecin de l'Hôpital Saint-Antoine, et Louët, Médecin particulier de Son Altesse Sérénissime, a décidé de pratiquer une laparotomie qui a permis de préciser la cause initiale de la maladie du Prince. L'obstruction intestinale dont souffre Son Altesse Sérénissime résulte d'un simple obstacle mécanique siégeant sur le colon descendant.

L'obstacle a été définitivement supprimé le samedi 17 juin et S. A. S. le Prince, dont la fermeté de caractère et le sang-froid ont fait l'admiration des médecins, est dans un état aussi satisfaisant que possible.

Étaient présents à la première opération : MM. le Professeur Quenu, de l'Institut ; les Docteurs Dutil, de Sard, Louis Bazy, Caillaud, Chirurgien en Chef de l'Hôpital de Monaco, Frœhlicher, Ballerín.

S. A. S. le Prince Héritaire, revenu la veille de Haute-Silésie, S. A. S. Madame la Duchesse et Monseigneur le Duc de Valentinois, Se tenaient dans un salon réservé de la Clinique et y ont reçu, aussitôt l'opération terminée, le Professeur Gosset et les médecins qui l'entouraient.

Les membres de la Maison et de nombreux amis de Son Altesse Sérénissime se trouvaient également réunis dans une salle voisine de la chambre du Prince.

**PARTIE OFFICIELLE**

## ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 3143.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 25 et 26 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

La session ordinaire du Conseil National, ouverte le 31 mai 1922, est déclarée close.

**ART. 2.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze juin mil neuf cent vingt-deux.

ALBERT.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
E. ALLAIN.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

**LYCÉE DE MONACO**

Ouverture des grandes vacances : le lundi 3 juillet.  
Sortie : le samedi 1<sup>er</sup> juillet, dans la matinée pour les Cours Secondaires de Jeunes filles ; dans la soirée, pour le Lycée de Garçons après la lecture du Palmarès dans les classes.

Rentrée des classes : le lundi 2 octobre, à 8 heures du matin, pour le Lycée de Garçons, et à 9 h. 3/4, pour les Cours Secondaires de Jeunes filles.

## ECHOS & NOUVELLES

Les manifestations organisées à l'occasion de la Grande Semaine Maritime, sous le patronage du Gouvernement Princier et avec le concours de la Société des Bains de Mer, ont commencé par l'arrivée, samedi soir, des trois contre-torpilleurs : *Commandant-Bory*, *Mangini*, *Casque*, de la division Fourret.

Dimanche matin, à 8 heures, les navires ont salué par les salves réglementaires que répétait aussitôt après le canon du Palais de Monaco, tandis qu'en gare entrant le train amenant les dirigeants de la Ligue Maritime et Coloniale Française.

Ils étaient attendus sur le quai par MM. Gallèpe,

Conseiller de Gouvernement, représentant le Ministre d'Etat ; Pingaud, Consul général de France ; Canu, Consul général de Monaco, président, et Achille Aureglia, délégué de la L. M. C. F. dans la Principauté ; M. Castéran, Vice-Consul de France, avait été au devant des visiteurs, à Nice.

Dès que le train stoppa descendirent : MM. Chaumet, ancien Ministre de la Marine, président de la Ligue ; le Commandant Cloarec, vice-président ; Rondet-Saint, directeur ; Robert Davin, organisateur officiel des réjouissances.

Sur la place de la gare, la Musique Municipale joue la *Marseillaise* et l'*Hymne Monégasque*. Puis le cortège se forme pour le défilé en ville auquel prennent part un grand nombre de membres de la Ligue venus pour rendre hommage aux éminents visiteurs.

Au son de marches entraînant le cortège traverse la place d'Armes, garnie de curieux, suit l'avenue de la Porte-Neuve, l'avenue Saint-Martin et arrive sur la place du Palais par les pittoresques rues du vieux quartier.

Après que les visiteurs se sont inscrits sur les registres déposés à cet effet, l'*Hymne Monégasque* est joué devant le Palais de S. A. S. le Prince, puis l'on se rend place de la Visitation, où M. Chaumet et ses collaborateurs sont reçus au Palais du Gouvernement avec une charmante courtoisie par S. Exc. M. R. Le Bourdon, Ministre d'Etat, entouré des hauts fonctionnaires du Gouvernement monégasque. La Musique Municipale joue encore l'hymne national et le cortège se dirige vers la Mairie.

La réception a lieu dans la grande salle où sont réunis tous les Membres du Corps Communal.

M. Jioffredy, adjoint, excuse l'absence de M. Médecin, maire, actuellement en voyage, et souhaite en excellents termes la bienvenue aux hôtes de la Municipalité.

Un vin d'honneur est servi et le représentant de la Municipalité boit à la prospérité croissante de la Ligue Maritime et Coloniale.

M. Chaumet remercie pour le charmant accueil que les représentants de la L.M.C.F. reçoivent dans la Principauté et dit que leur visite a eu notamment pour but de rendre un éclatant hommage de reconnaissance envers S. A. S. le Prince, qui a consacré toute son existence à ouvrir puis à élargir l'horizon d'une science civilisatrice entre toutes : l'Océanographie.

M. Achille Aureglia, le délégué monégasque de la Ligue a présenté à son tour au Président Chaumet les souhaits de bienvenue des Ligueurs de la Principauté.

M. Chaumet tient à rendre un juste hommage au dévouement de M. A. Aureglia, qui est un modeste mais excellent pionnier de la première heure.

La visite du Musée Océanographique a lieu ensuite sous la conduite de M. le Professeur Richard et de ses collaborateurs. Les éminents visiteurs écoutent avec le plus vif intérêt les savantes explications de leurs guides.

Au Palais Princier, M. le Lieutenant-Colonel Crochet, Commandant du Palais, accueille avec la plus gracieuse courtoisie les Membres de la Ligue et les accompagne lui-même à travers les grands appartements.

Bien avant l'heure fixée pour la Conférence, la salle somptueuse du Musée Océanographique, qui est un cadre digne de l'œuvre grandiose à laquelle elle est destinée, était garnie de la foule des invités où se trouvaient non seulement toutes les notabilités de la Principauté, mais encore les hauts fonctionnaires de la Marine qui suivent les manifestations de la Grande Semaine, les officiers de l'escadre de la Méditerranée et diverses personnalités de la région.

Sur l'estrade prennent place aux côtés de S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, qui préside : MM. Chaumet, ancien Ministre, président de la Ligue ; le Vice-Amiral Salaün, commandant l'escadre de la Méditerranée ; Pingaud, Consul général de France ; Cloarec, vice-président, et Rondet-Saint, directeur de la Ligue ; le Capitaine Forget, commandant l'escadrille des contre-torpilleurs présents à Monaco ; Canu, Consul général, président de la Section Monégasque ; Aureglia, délégué de la Ligue.

Aux premiers rangs noté : MM. E. Marquet, Président du Conseil national ; Richard, directeur du Musée Océanographique ; Gallèpe, Palmaro, Butavant, Conseillers de Gouvernement ; Colonel Roubert ; Colonel Crochet ; Mazzini, Consul général d'Italie ; les Commandants Forget, Dias de Soria, Mary de Piget, des contre-torpilleurs d'escadre, et les autres officiers de ces unités.

MM. Mauran, Secrétaire général du Gouvernement ; Jioffredy, adjoint au Maire ; Audibert, président de la Chambre Consultative ; Genin, président du Comité Français de Bienfaisance ; Docteur Drugman, président du Comité de Bienfaisance Italien ; la plupart des Conseillers nationaux et communaux ; Izard, Consul du Portugal ; les fonctionnaires des divers Services du Gouvernement, de la Mairie ; les Directeurs de la S. B. M. ; de nombreuses dames, etc.

M. Le Bourdon salue les dignes représentants de la Marine française et dit combien S. A. S. le Prince aurait été heureux de recevoir Lui-même les hautes personnalités qui se sont donné pour mission de vulgariser une science à laquelle Il se consacre avec passion et qui constitue un facteur puissant de la prospérité future des peuples.

Il remercie M. Chaumet de l'agréable pensée qu'il a eue de rendre hommage à Son Altesse Sérénissime en associant la Principauté aux manifestations de la Grande Semaine de la Ligue Maritime et fait un vif éloge du Président de la Ligue, qui est, dit-il, un homme de grand cœur et de grand talent, ayant laissé de son passage dans la direction du Gouvernement français le souvenir d'un talent supérieur et d'une haute conscience.

En évoquant l'héroïsme de la Marine française, il salue les officiers et les marins qui sont aujourd'hui les hôtes de la Principauté.

M. Rondet-Saint prend ensuite la parole et expose avec autant de clarté que de chaleur la misère des laboratoires de France. Elle vient, dit-il, de ce que les savants travaillent pour la science seule sans se préoccuper des applications pratiques de leurs découvertes ni de la vulgarisation de leurs théories. Ce dédain engendre l'indifférence du public. La Ligue Maritime et Coloniale, avec ses 400.000 adhérents, veut être le trait d'union entre le laboratoire et le public.

M. Cloarec, dans une causerie spirituellement familière, développe les idées du précédent orateur et les illustre en faisant entrevoir l'intérêt pratique de l'Océanographie dans les domaines physique, chimique et biologique.

Enfin, M. Chaumet se lève et dans une improvisation pleine de verve et de charme, il remercie S. Exc. le Ministre d'Etat et les diverses Autorités monégasques qui ont assuré à la Ligue une si brillante réception. Il expose l'objet de la Ligue Maritime et Coloniale et esquisse les résultats obtenus. Il rend en terminant, un hommage au Souverain qui a consacré non seulement sa fortune, mais sa vie et sa pensée à la science de l'Océanographie et a manifesté son affection à l'égard de la France en dotant Paris de deux Instituts où sont étudiés les

mystères de l'origine de la vie et ceux des premiers âges de l'Humanité.

A midi, M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, offrait, à l'Hôtel du Gouvernement, un banquet auquel étaient conviés les représentants de la L. M. C. F. et les dames qui avaient bien voulu les accompagner ; les officiers de marine et les hauts fonctionnaires de la Principauté.

A la droite du Ministre se trouvaient : M<sup>me</sup> Cloarec, M. Chaumet, M. le Docteur Richard, M. le Procureur général Allain, M. le Capitaine de vaisseau Piro, M. Mauran, Secrétaire général, M. le Capitaine de vaisseau Laurent, M. Mallet, Directeur de la Sûreté Publique, M. le Capitaine de frégate Forget, M. Maubert, Directeur à la Société des Bains de Mer, M. le Capitaine de frégate Caillol, M. de Raulin, M. Blossville.

A sa gauche : M<sup>me</sup> Rondet-Saint, M. l'Amiral Salaün, M. Cloarec, M. le Conseiller de Gouvernement Palmaro, le Colonel Roubert, le Consul général Canu, le Capitaine de vaisseau Guy, M. Castéran, Vice-Consul de France, le Commandant Diaz de Soria, M. de Bourayne, le Docteur Brunel, M. Davin, les Commandants Chauvin et Marie.

En face de Son Excellence avait pris place : M. E. Marquet, Président du Conseil National, ayant sa droite M<sup>me</sup> de Bourayne, M. Pingaud, Consul général de France, l'Amiral Levasseur, M. le Conseiller de Gouvernement Butavant, M. Jioffredy, adjoint au Maire de Monaco, le Commandant Serac, M. Aureglia, délégué de la Ligue ; et à sa gauche S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque de Monaco, M. Mazzini, Consul général d'Italie, M. Rondet-Saint, M. Audibert, président de la Chambre Consultative, M. le Maire de Nice, le Colonel Crochet, le Commandant Hurey.

Au champagne, S. Exc. M. Le Bourdon porte un toast en l'honneur des Dames qui avaient bien voulu rehausser la réunion du charme de leur présence.

Le temps menaça un moment de contrarier les réjouissances de l'après-midi. Il n'en fut rien heureusement et le programme put se dérouler avec une complète réussite.

La Société avait organisé des courses à l'aviron dans le port. Les concurrents ne furent pas très nombreux, il est vrai, mais la lutte n'en fut pas moins intéressante. Les marins y mirent tout leur cœur et virent leurs efforts récompensés autant par les jolis prix qu'ils gagnèrent que par les applaudissements dont ils furent l'objet.

A 4 heures, la Noubu du 73<sup>e</sup> bataillon Sénégalais de transition, de Fréjus, arrivait en gare de Monaco. Cette originale musique fit sensation et exécuta le programme suivant :

*L'Hymne d'Infanterie de Marine*, pas redoublé.  
*Le Petit Duc*, fantaisie.  
*Marche des Petits Pierrots*, fantaisie.  
*Le Trocadéro*, pas redoublé.  
*La Fréjussienne*, valse.  
*Batterie Alpine*, fantaisie.  
*Marche Anglaise*, pas redoublé.  
*Marche des Petits Canifs*, fantaisie.  
*Fleurette*, valse.  
*La Madelon de la Victoire*, pas redoublé.

A l'issue de la manifestation, M. Fontana, l'aimable Président de la Société des Régates, félicita les vainqueurs, notamment les marins, et remercia tous ceux qui, par leur dévoué concours, avaient contribué au succès des courses.

La musique des Equipages de la Flotte a donné, à 6 heures, le concert prévu, sur le kiosque des Terrasses du Casino.

La réputation de la célèbre musique militaire avait attiré une foule énorme qui a écouté dans un religieux silence et applaudi avec enthousiasme l'exécution impeccable du programme suivant :

1. *Déjanire* (marche-cortège)..... Saint-Saëns  
2. *Obéron* (ouverture)..... Weber  
Soliste : M. Lago, cor.  
3. *Le Chasseur maudit*..... C. Franck  
(Poème symphonique)  
4. *Mireille* (fantaisie)..... Gounod  
Solistes : MM. Badord, sous-chef de musique, hautbois ; Savignol, flûte ; Arnaud, cornet ; Carles, trombone ; Bonnans, bugle.

5. *Le Cid* (entr'acte et airs de ballet)... Massenet  
Andalouse. Aragonaise,  
Aubade, Madrilène.

6. *La Housarde* (valse militaire)..... L. Ganne  
A 7 heures, un vin d'honneur était offert par la Société des Régates aux vainqueurs des épreuves. M. Fontana, président de la Société, avait prié les membres de la Ligue de prendre part à cette manifestation et de rehausser de leur présence la cérémonie de la lecture du palmarès et de la lecture des récompenses.

En termes excellents, M. Fontana souhaita la bienvenue à M. Chaumet et à ses collaborateurs. Le Président de la Ligue répondit en félicitant M. Fontana et la Société des Régates des encouragements qu'ils donnent aux sports de la mer et en invitant chaleureusement les officiers de marine et les hommes d'équipage présents à collaborer dans une entente confiante à l'œuvre de la Ligue.

Le secrétaire des Régates donne ensuite lecture du palmarès que nous reproduisons ci-dessous :

#### COURSES A L'AVIRON.

Yoles à 2 rameurs : 1<sup>er</sup>, Société des Régates de Monaco ; 2<sup>e</sup>, Sporting Club de Menton (abandon pour avarie).

Yoles à 4 rameurs débutants : 1<sup>er</sup>, Sporting Club de Menton ; 2<sup>e</sup>, Rowing Club de Marseille ; 3<sup>e</sup>, Société des Régates de Monaco.

Yoles à 4 rameurs seniors : 1<sup>er</sup>, Société des Régates de Monaco ; 2<sup>e</sup>, Rowing Club de Marseille.

Yoles à 8 rameurs : 1<sup>er</sup>, Société des Régates de Monaco ; 2<sup>e</sup>, Rowing Club de Marseille.

#### COURSES DE BERTONS.

1<sup>er</sup>, Contre-torpilleur *Mangini* ; 2<sup>e</sup>, Contre-torpilleur *Casque* ; 3<sup>e</sup>, Contre-torpilleur *Mangini*.

#### COURSES DE BALEINIÈRES.

1<sup>er</sup>, Contre-torpilleur *Mangini* ; 2<sup>e</sup>, Contre-torpilleur *Casque* ; 3<sup>e</sup>, Contre-torpilleur *Bory*.

Le soir avait lieu, dans le port, une fête vénitienne. On sait combien notre baie se prête à ces spectacles féériques. La Société des Régates, qui avait assumé l'organisation, avec le généreux concours de la Société des Bains de Mer, se surpassa et fit on ne peut mieux, autant dans l'illumination que dans la multiplicité et la diversité des sujets lumineux. Inutile de dire que les navires de guerre et tous les bateaux du port avaient arboré leur grand pavois et avaient illuminé brillamment.

Une des plus intéressantes attractions fut encore la procession annamite qui se déroula à la Condamine et dans les jardins du Casino.

Elle partit à 9 heures de la gare de Monaco, obtint sur tout le parcours un très vif succès de curiosité et donna lieu à de réjouissantes ovations à l'adresse de nos petits soldats coloniaux.

La Musique Municipale agrémenta la fête de nuit d'un joli concert sur le quai de Plaisance.

Mercredi dernier, ont eu lieu les obsèques du Sous-Lieutenant Paul Gallèpe, du 1<sup>er</sup> régiment de marche d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, tué le 17 avril 1917, sur la Creveastèna (Serbie).

La dépouille mortelle du Lieutenant Gallèpe a été ramenée d'Orient dans le dernier convoi et déposée dans une des salles de la gare de Monaco transformée en chapelle ardente.

La levée du corps a été faite à 8 heures et demie par le Chanoine Accica. Les honneurs militaires étaient rendus par un piquet de Carabiniers et de Sapeurs-Pompiers sous les ordres du Lieutenant Kah.

Les drapeaux des Colonies et des Sociétés patriotiques entouraient le corbillard.

Le deuil était conduit par M. et M<sup>me</sup> Bernard Gallèpe, M<sup>me</sup> veuve Créput, M. et M<sup>me</sup> René Gallèpe, M. et M<sup>me</sup> Louis Créput et leurs enfants.

Dans le cortège, on remarquait : S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat ; MM. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; le Colonel Roubert, Commandant Supérieur ; Pingaud, Consul général de France ; Mazzini, Consul général d'Italie, etc.

Au cimetière, dans la chapelle, M. le Curé Accica a dit la messe de *Requiem* et a donné l'absoute.

Après la cérémonie religieuse, S. Exc. M. le Ministre d'État a adressé à son collaborateur M. Gallèpe et à sa famille des paroles réconfortantes et a salué la mémoire du brave officier qui, après une carrière héroïque, vient dormir son dernier sommeil dans ce beau pays près des siens.

M. Pingaud, Consul général de France, a retracé la vie toute de gloire et de devoir du Sous-Lieutenant Gallèpe, dont le souvenir doit rester ineffaçable dans le cœur de tous les bons Français.

Avant de se retirer, toutes les personnes présentes ont tenu à défilé devant la famille et à lui présenter leurs condoléances.

VARIÉTÉS

Le Mont Saint-Michel et la Vie antique à Beaulieu

PAR LE  
DIRECTEUR DU MUSÉE ANTHROPOLOGIQUE DE MONACO.  
(Suite.)

La troisième inscription ne vaut guère mieux que les précédentes. On la voyait autrefois auprès de l'église de Beaulieu. Il ne reste du texte qu'une moitié, la pierre qui la portait paraissant avoir été sciée par le milieu du haut en bas.

...O·ALICONI·TRIB  
...ALBINT·MILIEN  
...RAE·FILIO·M·AEMILIO  
...EMILIO·PROCLO·F  
...RBARO·ANIEN  
...BI·VIVA·FECIT (1)

En suppléant ce qui manque, M. Blanc propose la leçon suivante : *A Marcus Æmilius Alicon, tribun militaire, natif de Vintimille ; à Marcus Namura, son fils ; à Marcus Æmilius Ruffus, son fils ; à Marcus Æmilius Proclus, son fils ; à Caius Licinius Barbarus de la tribu Aniensis, son mari ; Flavia Maxima à ses époux et à ses fils chéris, et pour elle-même, a, de son vivant, élevé (ce monument) (2).*

M. Blanc ajoute : « Il est inutile, je pense, de faire remarquer que les restitutions de noms propres sont arbitraires. »

La reconstitution d'ensemble n'est guère satisfaisante, mais à notre point de vue, il importe peu. Ce qu'il en faut retenir, c'est qu'une autre famille, celle-ci nommée *Æmilia*, a été aussi domiciliée à Beaulieu. Elle compte dans son cercle un important personnage, *Marcus Æmilius Alicon*, originaire de Vintimille et *tribun militaire* (!) — M. Blanc lui fait beaucoup d'honneur. Ce grade militaire qui aurait donné à son titulaire, s'il avait vécu, accès à l'ordre équestre, nous obligerait à baisser la date de l'inscription jusqu'à l'époque où les troupes auxiliaires furent incorporées dans les légions, c'est-à-dire après 212, quand Caracalla accorda le droit de cité à tous les sujets de l'empire. Si le mot *tribun* est dans la partie conservée de l'épithaphe, le mot *militum* ne s'y trouve pas et nous inclinons à y substituer *COH·LIG·* (tribun de la cohorte ligurienne). Les corps auxiliaires furent formés en cohortes, vraisemblablement après la Guerre Civile.

Si *Æmilius Alicon* avait été *tribun militaire* — ce grade supposant la citoyenneté romaine — son nom aurait été accompagné de celui de la tribu à laquelle il était inscrit pour le vote. Il importe peu qu'il porte les trois noms. Les affranchis et

ceux qui jouissent du droit latin les ont aussi. On pourrait dire, qu'au troisième siècle, par exemple, on avait cessé de faire mention de la tribu dans les inscriptions, parce qu'elle ne répondait plus à rien ; mais ici ce n'est pas le cas, puisque un des personnages inscrits, qui paraît s'être appelé *Barbarus*, (peut-être un vétéran de l'armée ou de la flotte), domicilié à Fréjus (1), appartient à la tribu suburbicaire de l'Anio. Or, nulle part plus que dans cette colonie militaire de Fréjus les règlements n'étaient observés strictement. *Barbarus* ne peut exciper de son inscription à une tribu qu'antérieurement au jour où Tibère (14 av. J.-C. — 37 ap. J.-C.) enleva la nomination des magistrats aux comices pour l'attribuer au sénat. L'inscription serait donc, pour le moins, des premiers temps de l'empire.

*Alicon* est le nom barbare transformé en surnom d'un pérégrin, ou d'un esclave, qui a acquis le droit latin et porte désormais deux des noms de celui dont il l'a reçu. *Alicon* serait le premier Latin de sa race. Et *Æmilius* qui lui en a conféré le droit, ainsi qu'à beaucoup d'autres, paraît avoir exercé une charge de gouvernement ou un commandement militaire dans le pays à la fin du régime républicain. Depuis lors, ces concessions figurèrent au nombre des prérogatives de l'empereur.

Cette inscription est donc fort ancienne et pourrait être antérieure à l'an 14 de notre ère.

Pour s'être trouvés co-propriétaires de Beaulieu, il est à présumer que les *Burcii* et les *Æmilii* avaient une commune origine.

Dans le voisinage de Beaulieu vivait la famille *Ulattia*. L'inscription qui la fait connaître était naguère accolée à l'église d'Eze, mais elle a dû y être apportée de l'ancien prieuré de Saint-Laurent d'Eze. Quelques-unes de ces vieilles chapelles ont eu pour principe un enclos funéraire païen. Dans les premiers temps, elles devenaient ainsi inviolables.

Nous avons pu naguère obtenir un estampage de cette épigraphie, qui se lit ainsi :

L·VLATTIVIS·MACRINVS  
ET·AEMILIA·P·F·POSILLA·SIBI·ET  
L·VLATTIO·MACRO·FILIO  
BVRCIAE·W·F·SECVNDAE  
AEMILIAE·M·P·MARCELLAE  
VIVI·FECERVNT (2)

C'est-à-dire : *Lucius Ulattius Macrinus et Æmilia Posilla, fille de Publius (Æmilius), pour eux et pour leur fils Lucius Ulattius Macer ; pour Burcia Secunda, fille de Manius (Burcius) ; pour Æmilia Marcella, fille de Marcus (Æmilius), ont fait de leur vivant (ce monument) (3).*

*Æmilia Posilla*, femme de *Lucius Ulattius Macrinus* et *Æmilia Marcella* appartenant à la même *gens*, pouvaient être sœurs ou cousines ; mais on ne saisit pas le lien qui aurait attaché *Secunda Burcia* aux *Æmilii* et aux *Ulattii*.

Ceux-ci, comme les *Æmilii*, sont très connus ; on les retrouve partout (4). Les *Burcii*, moins répandus, ne se sont guère éloignés de Beaulieu pendant les mauvais jours.

Ce qui est remarquable dans cette inscription, en dehors de l'élégance un peu recherchée de sa forme extérieure, c'est l'affectation nobiliaire accusée chez les trois femmes par leur filiation, alors que le chef de famille se contente des *tria nomina*, qui ne signifient pas grand'chose.

(1) Fréjus, fondé en l'an 30 av. J.-C., déjà en décadence au deuxième siècle, était inscrit à la tribu de l'Anio.

(2) *Corpus Ins. Lat.*, t. V, vol. 2, n. 7963.

(3) *An. de la Soc. des Alpes-Maritimes*, t. VI, p. 258.

(4) Sur les *Ulattii*, voir D'Arbois de Jubamville. *Les Premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 195

*Æmilius* est un nom romain, concédé avec l'affranchissement. *Burcius* nous paraît ligure, mais accommodé à la romaine par l'adoucissement de la désinence. Aucune des inscriptions familiales de la région n'ayant de date consulaire, il faut recourir aux règles épigraphiques pour conjecturer l'âge d'un marbre funéraire.

Dans celui-ci les caractères sont tracés d'un ciseau correct, élégant même et un peu archaïque. Les points séparatifs, figurés par des feuilles de lierre, accusent un souci de style que négligent les lapicides du milieu du troisième siècle, quoique la feuille de lierre persiste bien au delà. Les accents font défaut. Les barres transversales des A, des E et des F sont raccourcies et marquent déjà, ainsi que les O en collier, un commencement de décadence. Mais les nombreuses ligatures, que ne commande pas absolument le défaut d'espace, y sont un indice d'antiquité. L'inscription pourrait être de la fin du deuxième siècle ou du commencement du troisième.

Aussi bien le texte nous amène aux mêmes conclusions chronologiques.

Trois noms de femmes y sont inscrits : *Æmilia Posilla*, *Burcia Secunda*, *Æmilia Marcella*. *Posilla*, qui veut dire *toute petite*, est un surnom, presque un sobriquet personnel. *Secunda* indique chez *Burcia* son ordre de naissance. *Marcella* ferait peut-être exception à la règle que nous allons énoncer, mais c'est probablement le diminutif affectueux du prénom de son père qui s'appelait *Marcus*. La règle — souvent violée — serait celle-ci. Jusque vers la fin du deuxième siècle, le second nom d'une fille ne relève que de la fantaisie des parents : le *cognomen* de l'enfant lui est personnel. Depuis lors, le surnom de la fille est emprunté au surnom du père pour l'aînée, et de quelques autres des ascendants pour les cadettes.

En conséquence, l'inscription des *Ulattii* serait, au plus tard, du déclin du deuxième siècle : du temps des Antonins.

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE  
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le dix-sept juin mil neuf cent vingt-deux,

M<sup>me</sup> Domenica DAMILANO, veuve de M. Antoine BESSONE, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, numéro 23, a vendu à

M. Luigi COSTAMAGNA, garçon de café, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, numéro 23,

Le fonds de commerce de Restaurant, Buvette et Chambres meublées, que la dite dame exploitait à Monaco, boulevard Charles III, sous le nom de *Restaurant des Tramways*.

Le dit fonds comprenant : la clientèle ou l'achalandage y attaché, le nom commercial, l'enseigne, le matériel et les différents objets mobiliers servant à son exploitation ainsi que le droit au bail des lieux ou s'exploite le dit fonds.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>me</sup> Damilano, veuve Bessone, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet en l'étude de M<sup>e</sup> A. Settimo, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 20 juin 1922.

Signé : A. SETTIMO.

(1) *Corpus Inscript. Latinarum*, t. V, vol. 2, n. 7883.

(2) *An. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. VI, p. 153, n° 184.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente mai mil neuf cent vingt-deux, M. Louis-Edmond PASQUIER, confiseur-pâtissier, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa Beau-Site, a acquis de M<sup>me</sup> Olympe-Mathilde ACHINO, confiseuse-pâtissière, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, square Beaumarchais, hôtel de l'Hermitage, veuve de M. Joseph CAMPANA, le fonds de commerce de Confiserie-Pâtisserie et Tea Room que la dite dame exploitait à Monaco, quartier de Monte-Carlo, square Beaumarchais, dans un magasin de l'hôtel de l'Hermitage, le dit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, le matériel et l'agencement servant à son exploitation, les marchandises, et le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail des locaux où le dit fonds est exploité.

Les créanciers de M<sup>me</sup> veuve Campana, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 20 juin 1922.

Signé : ALEX. EYMIN.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO — J. MONGLON  
14, rue Grimaldi, Monaco.

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**  
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du vingt-deux mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré, M. REVELLI Charles, demeurant à Monaco, a vendu à M<sup>me</sup> PRASSONE Clotilde, épouse CROSIO, demeurant également à Monaco, le fonds de commerce de Coiffeur qu'il exploitait à Monaco, 6, rue Caroline.

Les créanciers de M. Revelli, vendeur, s'il en existe, seront tenus de faire opposition sur le prix de la vente, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

**PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO**

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 12 juin 1922, enregistré, le nommé BOTTELLO (Jean-Dominique), né à Pieve-di-Teco (Italie), le 3 avril 1892, maçon, ayant demeuré à Monaco, 9, boulevard Charles III, et actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, le mardi 25 juillet 1922, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol — délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général.  
H. GARD, Substitut Général.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES**

Jeudi 29 juin 1922, à 15 heures, à la Caserne des Sapeurs-Pompiers, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un ou plusieurs lots de matériel et objets hors de service, consistant en ferraille, cuivre, fil de fer, fer blanc, vieux accumulateurs, tuyau en toile chanvre, toile caoutchoutée, débris de caoutchouc, tuyaux en cuir, etc., etc.

Ces divers objets sont exposés à la Caserne des Sapeurs-Pompiers.

Étude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,  
3, avenue de la Gare, Monaco.

**VENTE SUR SAISIE-EXÉCUTION**

Le mercredi 21 juin 1922, à 9 heures du matin, dans un magasin sis à Monte Carlo, 30, boulevard des Moulins, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : une table comptoir, une grande armoire coulisse, une séparation de magasin, une table, etc., etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

**Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes**  
à Monte Carlo

Messieurs les Actionnaires de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le jeudi 6 juillet 1922, à 10 heures du matin, au Siège social, à Monte Carlo, hôtel de Paris.

ORDRE DU JOUR :

Prorogation de la durée de la Société ;  
Modifications éventuelles aux articles 5, 16,  
19, 42 des Statuts.

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au Siège social, cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, la Banque de la Seine, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, les Banques Rothschild, le Crédit Hypothécaire de Monaco, la Banque Privée Industrielle, Commerciale et Coloniale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôt, le Comptoir des Ardennes, la Banque de Champagne, la Banque de la Vallée du Rhône, la Banque Nationale de Crédit, la Société Lyonnaise de Dépôt, la Banque Rosenblith et Cie, le Crédit Commercial de France, MM. S. Grunberg et Cie de Paris, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, De Castro frères, G. Lattès et Cie de Paris, les Agents de change de Paris, The National Provincial and Union Bank d'Angleterre, équivalent à celle des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration.

**Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes**  
à Monte Carlo

Messieurs les Actionnaires de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 6 juillet 1922, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monte Carlo, hôtel de Paris.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration ;  
Rapport des Commissaires des Comptes ;  
Approbation des Comptes de l'Exercice 1921-1922 ;  
Fixation du Dividende ;  
Approbation des Conventions ;  
Nomination des Commissaires des Comptes.

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au Siège social, cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, la Banque de la Seine, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, les Banques Rothschild, le Crédit Hypothécaire de Monaco, la Banque Privée Industrielle, Commerciale et Coloniale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôt, le Comptoir des Ardennes, la Banque de Champagne, la Banque de la Vallée du Rhône, la Banque Nationale de Crédit, la Société Lyonnaise de Dépôt, la Banque Rosenblith et Cie, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, le Crédit Commercial de France, MM. S. Grunberg et Cie de Paris, De Castro frères, G. Lattès et Cie de Paris, les Agents de change de Paris, The National Provincial and Union Bank d'Angleterre, équivalent à celle des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration.

**Société Anonyme Monégasque**  
des Etablissements G. Barbier

Au capital de 3.000.000 de francs  
Siège Social : 2, rue Florestine, Monaco.

**AVIS**

MM. les Actionnaires sont informés que suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1922, seront payables au Siège social, chaque jour, entre 14 et 16 heures :

Le coupon 27 des actions de capital, à raison de fr. 35 ;  
— 9 — jouissance — 10 ;  
— 20 parts de fondateur — 25.

Les actions nominatives nouvelles non libérées recevront, chacune, fr. 22,50. Les certificats provisoires seront estampillés, au Siège social, dans la première des cases réservées à cet effet au verso du titre.

**Crédit Hypothécaire**  
DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions  
Siège social : MONTE-CARLO  
(Annexe de l'Hôtel de Paris)

**OPÉRATIONS :**

Renseignements généraux sur Prêts Hypothécaires.  
Prêts Hypothécaires et Ouvertures de Crédits.  
Prêts et Opérations sur Titres de Bourse et Valeurs locales.  
Ordres de Bourse.  
Achat et Vente de Valeurs locales.  
Opérations de Change.  
Chèques.  
Renseignements divers.

**BULLETIN**  
DES

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Du 3 juillet 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 131684.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 août 1921. Quatre-vingts Actions de l'Ancienne Société de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, portant les numéros 2214 à 2293.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1921. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 19386.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1921. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730 et 35731.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1921. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44478.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1921. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 58783.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccal, huissier à Monaco, du 17 juin 1922. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 62931 à 62980 inclus.

**Mainlevées d'opposition.**

Du 14 novembre 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19985.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1922. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

**Titres frappés de déchéance.**

Néant.